

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## INFORMATION RÉGLEMENTÉE

### Publication relative à des notifications de transparence

(article 14, alinéa 1ier de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)

Belgique, La Hulpe, le 19 mars 2025, 7h45 (heure belge) - Atenor (BSE : ATEB)

#### 1. Résumé des notifications

Atenor a reçu des notifications de transparence de 3D NV, Vandewiele Group NV et Stéphan Sonneville SA, ainsi que des parties à l'action de concert, comme décrit ci-dessous. Ces déclarations sont faites suite à l'augmentation de capital actée en date du 10 mars 2025.

#### 2. Notification de Stéphan Sonneville, Stéphan Sonneville SA, Osiris Venture SA et ForAtenor SA

La notification datée du 12.03.2025 comprend les informations suivantes :

- ✓ **Motif de la notification :** Franchissement de seuil passif
- ✓ **Notification par :** Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle
- ✓ **Personne(s) tenue(s) à la notification :** Stéphan Sonneville, Osiris Venture SA, Stéphan Sonneville SA et ForAtenor SA
- ✓ **Date de dépassement de seuil :** 10.03.2025
- ✓ **Seuil franchi (en %) :** 10%
- ✓ **Dénominateur :** 61.029.780
- ✓ **Détails de la notification :**

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Stéphan Sonneville	0	0		0,00%	
Osiris Venture SA	512.000	440.000		0,72%	
Stéphan Sonneville SA	1.109.624	1.296.128		2,12%	
ForAtenor SA	4.767.744	4.767.744		7,81%	
Sous-total	6.389.368	6.503.872		10,66%	
	<b>TOTAL</b>	<b>6.503.872</b>	<b>0</b>	<b>10,66%</b>	<b>0%</b>

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
Détenteurs d'instruments financiers assimilés					
	<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL (A + B)</b>			<b># de droits de vote</b>	<b>% de droits de vote</b>
				<b>6.503.872</b>	<b>10,66%</b>

- ✓ **Information supplémentaire :** le 10 mars 2025, Stéphan Sonneville SA et ForAtenor SA ont chacune franchi le seuil de 10% à la baisse de manière passive.

✓ **Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :**

Osiris Venture SA est contrôlée par Stéphan Sonneville (personne physique).

Stéphan Sonneville SA est contrôlée par Stéphan Sonneville (personne physique).

3D SA détient la majorité des droits de vote attachés à l'ensemble des actions de ForAtenoR SA, de sorte qu'elle est irréfragablement présumée contrôler (exclusivement) ForAtenoR SA (art. 1:14, §2, 1° du CSA).

En parallèle, et sans préjudice du contrôle (exclusif) de 3D NV irréfragablement présumé, 3D NV et Stéphan Sonneville SA exercent un contrôle conjoint sur ForAtenoR SA en vertu d'un pacte d'actionnaires.

**3. Notification de STAK Iberanfra, 3D SA et ForAtenoR SA**

La notification datée du 12.03.2025 comprend les informations suivantes :

- ✓ **Motif de la notification :** Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
- ✓ **Notification par :** Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle
- ✓ **Personne(s) tenue(s) à la notification :** STAK Iberanfra, 3D SA et ForAtenoR SA
- ✓ **Date de dépassement de seuil :** 10.03.2025
- ✓ **Seuil franchi (en %) :** 45%
- ✓ **Dénominateur :** 61.029.780
- ✓ **Détails de la notification :**

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
	# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
STAK Iberanfra	0	0		0,00%	
3D NV	13.157.350	22.701.702		37,20%	
ForAtenoR SA	4.767.744	4.767.744		7,81%	
Sous-total	17.925.094	27.469.446		45,01%	
	<b>TOTAL</b>	<b>27.469.446</b>	<b>0</b>	<b>45,01%</b>	<b>0%</b>

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
	<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL (A + B)</b>			<b># de droits de vote</b>	<b>% de droits de vote</b>
				<b>27.469.446</b>	<b>45,01%</b>

✓ **Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :**

STAK Iberanfra n'est pas contrôlée.

3D SA est contrôlée par la STAK Iberanfra.

3D SA détient la majorité des droits de vote attachés à l'ensemble des actions de ForAtenoR SA, de sorte qu'elle est irréfragablement présumée contrôler (exclusivement) ForAtenoR SA (art. 1:14, §2, 1° du CSA).

En parallèle, et sans préjudice du contrôle (exclusif) de 3D NV irréfragablement présumé, 3D NV et Stéphan Sonneville SA exercent un contrôle conjoint sur ForAtenoR SA en vertu d'un pacte d'actionnaires.

- ✓ **Information supplémentaire** : Le 10 mars 2025, STAK Iberanfra et 3D SA ont chacune franchi le seuil de 45% à la hausse suite à une acquisition de titres conférant le droit de vote.  
Le 10 mars 2025, ForAtenoR SA a franchi le seuil de 10% à la baisse de manière passive.

#### 4. Notification de Charles Beauduin, Vandewiele Group SA et Vandewiele SA

La notification datée du 12.03.2025 comprend les informations suivantes :

- ✓ **Motif de la notification** : Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
- ✓ **Notification par** : Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle
- ✓ **Personne(s) tenue(s) à la notification** : Charles Beauduin, Vandewiele Group SA et Vandewiele SA
- ✓ **Date de dépassement de seuil** : 10.03.2025
- ✓ **Seuil franchi (en %)** : 5%
- ✓ **Dénominateur** : 61.029.780
- ✓ **Détails de la notification** :

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Charles Beauduin	0	0		0,00%	
Vandewiele Group SA	2.000.000	5.816.794		9,53%	
Vandewiele SA	0	5.000		0,01%	
Sous-total	2.000.000	5.821.794		9,54%	
	<b>TOTAL</b>	<b>5.821.794</b>	<b>0</b>	<b>9,54%</b>	<b>0%</b>

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
				<b>0</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL (A + B)</b>	<b># de droits de vote</b>	<b>% de droits de vote</b>
				<b>5.821.794</b>	<b>9,54%</b>

- ✓ **Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue** :  
Vandewiele Group SA est contrôlée par Charles Beauduin (personne physique).  
Vandewiele SA est contrôlée par Charles Beauduin (personne physique).
- ✓ **Information supplémentaire** : /

#### 5. Notification modification de l'action de concert

La notification datée du 12 mars 2025 comprend les informations suivantes :

- ✓ **Motif de la notification** : Franchissement de seuil par des personnes qui agissent de concert
- ✓ **Notification par** : Des personnes agissant de concert
- ✓ **Personne(s) tenue(s) à la notification** : 3D NV, Stéphane Sonnevile SA, Luxempart S.A. et ForAtenoR SA
- ✓ **Date de dépassement de seuil** : 10.03.2025
- ✓ **Seuil franchi (en %)** : 50%
- ✓ **Dénominateur** : 61.029.780

✓ **Détails de la notification :**

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres%	Non liés à des titres
STAK Iberanfra	0	0		0,00%	
3D NV	13.157.350	22.701.702		37,20%	
<b>Sous-total</b>	<b>13.157.350</b>	<b>22.701.702</b>		<b>37,20%</b>	
Stéphan Sonneville	0	0		0,00%	
Stéphan Sonneville SA	1.109.624	1.296.128		2,12%	
<b>Sous-total</b>	<b>1.109.624</b>	<b>1.296.128</b>		<b>2,12%</b>	
Luxempart S.A.	4.373.790	4.373.790		7,17%	
ForAtenoR SA	2.383.872	2.383.872		3,91%	
<b>TOTAL</b>		<b>30.755.492</b>	<b>0</b>	<b>50,39%</b>	<b>0%</b>

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL (A + B)</b>			<b># de droits de vote</b>	<b>% de droits de vote</b>
				<b>30.755.492</b>	<b>50,39%</b>

✓ **Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :**

3D SA est contrôlée par la STAK Iberanfra. STAK Iberanfra n'est pas contrôlée.

Stéphan Sonneville SA est contrôlée par Stéphan Sonneville (personne physique).

Luxempart S.A. n'est pas contrôlée.

3D SA détient la majorité des droits de vote attachés à l'ensemble des actions de ForAtenoR SA, de sorte qu'elle est irréfragablement présumée contrôler (exclusivement) ForAtenoR SA (art. 1:14, §2, 1° du CSA). En parallèle, et sans préjudice du contrôle (exclusif) de 3D NV irréfragablement présumé, 3D NV et Stéphan Sonneville SA exercent un contrôle conjoint sur ForAtenoR SA en vertu d'un pacte d'actionnaires.

✓ **Information supplémentaire :** 3D SA, Luxempart S.A., Stéphan Sonneville SA et ForAtenoR SA agissent de concert, et non les entités ou personnes physiques qui les contrôlent. Par conséquent, les nombres d'actions mentionnés dans la présente notification de transparence ne concernent que les actions avec lesquelles les parties au concert agissent de concert. Les parties au concert peuvent détenir des actions en dehors du concert. Les entités et personnes physiques contrôlant les parties au concert peuvent détenir des actions.

**Les notifications sont consultables dans la section Entreprise / Gouvernance d'Entreprise / Infos réglementées – Transparence du site [www.atenor.eu](http://www.atenor.eu).**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter**

Hans Vandendael pour Real Serendipity bv, International Legal Director via [info@atenor.eu](mailto:info@atenor.eu)

### **À propos d'Atenor**

Atenor est un développeur immobilier de premier plan, coté sur Euronext Bruxelles (ATEB). Engagé sur la voie du développement durable, Atenor applique une approche innovante à des projets mixtes (bureau, logement, commerce, équipement) qui s'inscrivent dans l'indispensable résilience urbaine. Chaque projet bénéficie, dès sa conception, de l'expertise du département Recherche et Développement de l'entreprise, Archilab. Avec une présence internationale et un portefeuille diversifié, Atenor transforme les bâtiments obsolètes et les friches industrielles en espaces dynamiques, à travers un cycle complet de création de valeur.

Pour en savoir plus sur Atenor et ses projets, visitez notre site web [www.atenor.eu](http://www.atenor.eu).

### **Clause de non-responsabilité**

Ce communiqué de presse est uniquement fourni à titre d'information et ne constitue pas une recommandation d'investissement. Ce communiqué de presse est fourni "en l'état" sans aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit. Bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour assurer la véracité du contenu, Atenor ne garantit pas son exactitude ou son exhaustivité. Atenor ne sera pas tenue responsable de toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation, de la confiance ou de l'action basée sur les informations fournies. Aucune information contenue ou mentionnée dans cette publication ne peut être considérée comme créant un droit ou une obligation. Tous les droits de propriété et intérêts liés à cette publication appartiendront à Atenor.

Ce communiqué ne vaut que pour la date de sa publication. Atenor fait référence à Atenor SA et à ses filiales.

En raison de l'emplacement du siège d'Atenor, la langue officielle des documents d'entreprise est le français. Par conséquent, les versions néerlandaise et anglaise sont considérées comme des traductions libres.

© 2025, Atenor SA - Tous droits réservés.